



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2016/SEPT/114</b>	<b>OBJET :</b>
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 26/09/2016	DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUX COUTS DE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS UTILISES POUR LA PRATIQUE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (E.P.S.) AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE COLLEGE RENE BARTHELEMY A NANGIS
<b><u>Date de la convocation</u></b> 19/09/2016	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 19/09/2016	

L'an deux mille seize, le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 19 septembre 2016.

**Etaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Marina DESCOTES-GALLI, Roger CIPRÈS, Virginie SALITRA, Danielle BOUDET, Medhi BENSALÈM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSIER, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT.

**Etaient absents représentés :**

- Alain VELLER, représenté par Anne-Marie OLAS
- Stéphanie CHARRET, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Didier MOREAU, représenté par Roger CIPRES
- Sylvie GALLOCHER, représentée par Simone JEROME
- Samira BOUJIDI, représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Danielle BOUDET
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Michel VEUX, représenté par André PALANCADE
- Monique DEVILAINE, représentée par Catherine HEUZE-DEVIES

Madame Marina DESCOTES-GALLI est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160927-2016-SEPT-114-  
DE  
Date de télétransmission : 29/09/2016  
Date de réception préfecture : 29/09/2016

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT que la commune de Nangis met régulièrement à disposition du collège René Barthélemy ses installations sportives dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive,

CONSIDERANT que le Département de Seine-et-Marne propose une participation financière aux communes dotées d'un collège occupant des structures sportives,

CONSIDERANT que la commune de Nangis répond aux conditions d'attributions de cette participation financière par le Département de Seine-et-Marne,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE la demande d'aide financière auprès du Département de Seine-et-Marne pour la mise à disposition des installations sportives aux élèves du collège René Barthélemy dans le cadre de la pratique de l'éducation physique et sportive.

**ARTICLE 2 :**

PRECISE que cette participation financière par le Département s'élève à 33 € maximum par élève, plafonnée par catégorie de collège à :

- 13 000 € pour les collèges 400 (capacité d'accueil  $\geq$  450 élèves) ;
- 20 000 € pour les collèges 600 (capacité d'accueil 500 à 675 élèves) ;
- 26 000 € pour les collèges 800 (capacité d'accueil 700 à 850 élèves) ;
- 33 000 € pour les collèges 1000 (capacité d'accueil 900 à 1000 élèves).

**ARTICLE 3 :**

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjoint en charge des installations sportives à signer toute convention portant sur l'attribution de cette participation financière par le Département, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 27 septembre 2016

Le maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160927-2016-SEPT-114-  
DE  
Date de télétransmission : 29/09/2016  
Date de réception préfecture : 29/09/2016